

MANDATS & FONCTIONS JURIDICTIONNELLES

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle - CREFOP

► **DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES**

► Au moins 2 fois / an

► **MANDAT REGIONAL**

► Dijon

► **36 mois**

ROLE

Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) est une instance quadripartite (Etat, Région, représentants des salariés et des employeurs) issue de la fusion du conseil régional de l'emploi et du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle.

MISSIONS PRINCIPALES DES MANDATAIRES

Le CREFOP est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région, en lien avec le CNEFOP.

Chaque année, le CREFOP établit un bilan régional des actions financées au titre de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles selon une méthodologie définie par le CNEFOP.

Le CREFOP émet avant leur adoption ou leur conclusion, un avis sur :

- Les conventions régionales pluriannuelles de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation,
- La carte régionale des formations professionnelles initiales,
- Les programmes relevant du service public régional de formation professionnelle,

COMPOSITION

Représentants de la Région désignés par le Conseil Régional. Représentants de l'Etat. Représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au plan national et interprofessionnel sur proposition de leur organisation respective. Représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles dans la région

Le CA est composé d'1 titulaire et de 2 suppléants Medef.